

Un souffle d'innovation

La fatigue et le manque de conseillères et de conseillers dans les différentes instances de la Région sont des problèmes chroniques. Pour y remédier, une nouvelle forme de gouvernance est mise en place.

Seule une forme de gouvernance acceptée par tous les lieux d'Église peut fonctionner. « Il était donc nécessaire de trouver un mode efficace qui respecte les bonnes pratiques de l'EERV », souligne Pierre Bader, coordinateur de la Région Riviera-Pays d'Enhaut. Désormais, les décisions stratégiques seront prises lors des rencontres des déléguées et des délégués paroissiaux tandis que la gestion des affaires courantes sera assumée par un bureau régional. «Trois ou quatre fois par année, les délégués paroissiaux se réuniront pour prendre les décisions stratégiques nécessaires, explique le coordinateur. Au quotidien, le bureau régional, composé par exemple de deux membres et du coordinateur, prendra les décisions non stratégiques, préparera et soumettra l'ordre du jour de la rencontre des délégués et assurera la gestion courante. »

Un fonctionnement en évaluation

Les représentantes et les représentants des différents lieux d'Église reçoivent une délégation d'autorité de la part de leur conseil pour prendre des décisions au nom de leur paroisse. « Ces délégués sont choisis par leur lieux d'Église, souligne Pierre Bader. Qu'il s'agisse de présidentes, présidents ou d'autres membre de la paroisse, ils doivent avoir une très bonne connaissance de la vie du lieu d'Église et entretenir des relations étroites avec le conseil. Les ministres peuvent participer à cette rencontre mais ils doivent y être minoritaires selon la tradition réformée. Il est fortement souhaité qu'au moins un des délégués soit un ministre afin d'apporter un autre avis dans ce lieu décisionnel », ajoute notre interlocuteur. Une présidence tournante sera instaurée, et ce nouveau fonctionnement sera évalué et adapté après 12 mois.

Confiance en l'avenir

Guy Chervet, président du conseil de paroisse de La Tour-de-Peilz depuis deux ans, voit cette évolution d'un œil favorable et des opportunités à saisir. A ses yeux, cette nouvelle forme de gouvernance permettra aux paroisses de la Région de prendre des décisions ensemble, de mutualiser leurs forces et d'interagir davantage. « Nous perdons de l'énergie à proposer à nos paroissiennes et nos paroissiens des activités avec un faible taux de participation. En nous regroupant, je suis convaincu que nous pourrons attirer et fédérer plus de personnes. » Guy Chervet est conscient du défi que représente cette nouvelle gouvernance. « Cet engagement demandera du temps et de l'énergie. Les conseils de paroisses devront impérativement soutenir leurs délégués mais je suis confiant en l'avenir et positif. Jusqu'à présent, les membres du CR ont dû faire des choix qui n'ont pas toujours été faciles. Il est donc plus logique que les décisions soient désormais prises au niveau des lieux d'Église plutôt qu'au niveau régional. En outre, nous devons être visionnaires tout en veillant à intégrer nos paroissiennes et nos paroissiens. » Cette nouvelle structure vise à renforcer la coopération et l'efficacité au sein de la Région, en s'assurant que les décisions importantes soient prises collectivement et en tenant compte des besoins de chaque communauté.

Signature : Anne Vallelian

Décisions stratégiques

L'ensemble de ces deux instances répond devant l'Assemblée régionale. Des résumés mensuels des décisions opérationnelles du bureau régional seront soumis à l'approbation des délégués. Ces derniers ont autorité pour modifier une décision opérationnelle. Les membres du bureau régional sont élus par l'Assemblée régionale. Parmi les décisions stratégiques, on trouve :

La répartition des ministres entre les lieux d'Église.

Les questions budgétaires et financières.

Les médiations en cas de conflit (peut être confiée à un groupe ad hoc le moment venu).

La protection des services communautaires.

Le développement d'une vision partagée.

Articles paraissant en Une du cahier régional du journal Réformés, édition juillet-août 2024, p. 29